



RECTORAT

*Conseil Scientifique*

Abomey-Calavi, le 16 février 2024

NOTE DE SERVICE N° 143 -2024/UAC/SG/AC/VR-RU/SCS/SA  
Portant création de laboratoires de recherche à l'Université d'Abomey-Calavi

Pour nécessité de service et en attendant la prise des arrêtés d'application des décrets n°2022-151 du 2 mars 2022 fixant le cadre de création et d'organisation des chaires dans les universités publiques et n°2022-152 du 2 mars 2022 fixant le cadre de création et d'organisation des écoles doctorales dans les universités publiques, est créé et autorisé à fonctionner au sein de l'Ecole Doctorale Sciences de l'Ingénieur (ED-SDI), le laboratoire de recherche ci-après dénommé «**Laboratoire d'Électrotechnique, de Télécommunications et d'Informatique appliquée (LETIA)**», conformément aux conditions de l'arrêté rectoral n°015-2020/UAC/SG/AC/VR-RU/SCS/SA/026/MESRS20 du 28 septembre 2020 portant conditions générales de création de laboratoires de recherche à l'UAC.

Le laboratoire d'Électrotechnique, de Télécommunications et d'Informatique appliquée reconnu par l'autorité rectorale, peut bénéficier des avantages institutionnels au sein de l'école doctorale, notamment l'encadrement des thèses de doctorat.

Le Vice-Recteur chargé de la recherche universitaire, la Secrétaire Générale, l'Agent Comptable et le Directeur de l'école doctorale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application diligente de la présente note de service qui abroge toutes dispositions antérieures contraires et prend effet à compter de la date de sa signature.



*[Signature]*  
Professeur Félicien AVLESSI

Ampliations : CR : 01 ; VR : 03 ; SG : 01 ; AC : 01 ; Intéressés : 06 ; Chrono : 01 ; Archives : 01